

Communauté d'Afrique de l'Est – Burundi

Par le SER de Nairobi



Les cultures d'exportation : un socle historique de l'économie burundaise, source cruciale de devises, face à de nombreux défis

Le café et le thé constituent les deux principales cultures d'exportation du Burundi et un pilier essentiel de son économie, ainsi qu'une source cruciale de revenus pour plus de la moitié de la population. Deuxième et troisième produits d'exportation en valeur en 2024, ils ont généré respectivement 26,6 MUSD pour le café (14,5% des exportations) et 14,4 MUSD pour le thé (8% des exportations). Réputés pour leur qualité, ils demeurent toutefois soumis à des contraintes structurelles telles que la faible productivité, le vieillissement des plantations et le manque d'infrastructures post-récolte et logistiques. Les autorités burundaises cherchent aujourd'hui à moderniser ces filières et à promouvoir la diversification vers de nouvelles productions à forte valeur ajoutée, comme les avocats, dans un objectif affiché d'accroître la rentrée de devises.

Les cultures d'exportation, une filière économique stratégique, concentrée sur deux spéculations, le café et le thé

Selon Trade Map, en moyenne sur les 5 dernières années, le café a représenté 20% des exportations burundaises en valeur, en deuxième position derrière l'or (21,5%) et le thé (de l'ordre de 13%), en troisième position. A noter que le tabac, brut et transformé, représente 5,3% des exportations, en septième position des ventes du pays.

Le **café** est cultivé principalement par de petits producteurs, sur environ 60 000 hectares, et mobilise plus de 600 000 ménages : environ 8 millions de Burundais, soit 40% de la population, en vivent directement ou indirectement. Le pays produit un arabica de qualité, prisé sur certains marchés internationaux, mais la filière reste marquée par une productivité faible, une production variant significativement d'une année à l'autre (entre 2023 et 2024, les exportations ont diminué de 35%) et un vieillissement des caféiers.

L'Office pour le Développement du Café du Burundi, l'ODECA, sous tutelle du ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage, créé en 2020, assure un rôle central dans la filière, étant chargé de revitaliser et de moderniser la production de café. Il vise à renforcer la transparence et la régulation de la filière : il supervise et coordonne toutes les activités liées à la filière, depuis la production jusqu'à l'exportation, participe à la gestion des plantations (dont la fertilisation) et est responsable de la mise en place et de la gestion des stations de dépulpage-lavage. Malgré les réformes, la filière peine à se redynamiser et les caféiculteurs continuent à se tourner vers d'autres cultures jugées plus rentables.

Le **thé**, est cultivé sur des plantations publiques et privées. Les plantations villageoises, environ 60 000, représentent près de 80% des superficies de thé (environ 7000 hectares). Le pays dispose d'une quinzaine d'usines de transformation. La filière est gérée depuis 1971 par l'Office du Thé du Burundi, l'OTB, entreprise publique sous tutelle du ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage. Sa principale mission est la production (encadrement des producteurs et gestion des plantations industrielles), la transformation et la commercialisation du thé. La filière est organisée selon un schéma d'intégration verticale où l'OTB assure l'ensemble des fonctions, de la fourniture des plants et des engrais à l'exportation du produit fini en passant par la collecte et la transformation de la feuille verte.

Des défis majeurs, avec des impacts potentiels élevés, économiques et sociaux

À moyen terme, le Burundi ambitionne de revitaliser les filières café et thé tout en diversifiant ses exportations agricoles. Le plan national agricole prévoit ainsi le renouvellement des plantations, la modernisation des stations de lavage, la promotion du café et du thé de spécialité, ainsi que l'amélioration de la traçabilité et des certifications qualité. Parallèlement, le gouvernement encourage le développement de nouvelles chaînes de valeur horticoles (avocats, fruits de la passion, noix de cajou, fleurs coupées) et autres (épices, huiles essentielles) destinées à l'exportation, en misant sur le développement de l'irrigation, la transformation locale et la réduction des pertes post-récolte.

Communauté d'Afrique de l'Est – Kenya

Par le SER de Nairobi



Les cultures d'exportation : un pilier de l'économie – 1er pourvoyeur d'emplois et de devises – face à des défis et des risques majeurs

Le thé (1er exportateur mondial en volume), les fleurs coupées (3ème exportateur mondial), les fruits et légumes (avocats et haricots – 1er exportateur africain) et le café, représentent environ 40 % des exportations totales kényanes et près de 4 millions d'emplois, faisant vivre plus de 15 millions de personnes, soit un Kenyan sur quatre. Malgré une forte notoriété au niveau international et des marchés bien identifiés, ces cultures d'exportations sont toutes exposées à des défis et risques considérables : conformité sanitaire et réglementaire, diversification des marchés, pratiques agricoles (durabilité et changement climatique), renforcement des infrastructures agri-logistiques, volatilité des prix internationaux, augmentation de la valeur ajoutée des produits, pression foncière, dégradation des sols, conditions de travail. Diverses initiatives, tant publiques que privées, cherchent à concevoir et mettre en œuvre des actions et des investissements pour relever ces défis et limiter les risques.

Les cultures d'exportation, une filière économique stratégique reposant sur des spéculations diversifiées

L'économie agricole kényane s'est structurée dès l'époque coloniale autour des cultures de rente (essentiellement thé, café et sisal) **destinées à l'exportation**. Dans les années 1960-70, une diversification s'est opérée avec le développement de l'horticulture (fleurs coupées et légumes frais), stimulée par la recherche de devises et d'un accès logistiquement plus aisé aux marchés européens. A partir des années 1980, les exportations ont significativement augmenté sous l'effet des réformes de libéralisation et de la montée en puissance des chaînes logistiques, notamment aériennes.

Aujourd'hui, les principales filières agricoles d'exportation sont le thé (1^{er} exportateur mondial en volume), **les fleurs coupées** (3^{ème} exportateur mondial), **le café et les produits horticoles frais** (avocats, haricots, pois et fruits tropicaux) :

Le **thé** représente le 1^{er} poste d'exportation (3^{ème} source de devises après les transferts de la diaspora et le tourisme), générant de l'ordre d'1 Md EUR par an, environ 20 % des recettes d'exportations. Le Kenya est le 3^{ème} producteur mondial de thé (10 % de la production mondiale), loin derrière la Chine et l'Inde mais, contrairement à ces dernières, qui auto-consomment à plus de 80 % leur production, le Kenya exporte plus de 90 % de sa production, ce qui en fait le 1^{er} exportateur mondial en volume. Il s'agit majoritairement de thé noir¹, dont 70 % est vendu aux enchères à Mombasa, 1^{er} marché aux enchères de thé au monde en volume. Le thé kényan se négocie dans la fourchette basse du marché (2,3 USD/kg en 2024), bien en-dessous des prix sri lankais (entre 10 et 17 USD/kg). En 2024, le Kenya a exporté 550 millions de kg de thé, soit 28 % du total mondial (seul pays africain dans les 10 premiers exportateurs mondiaux). Ses principaux marchés sont le Pakistan (41 %), l'Égypte (15 %), le Royaume-Uni (8 %) et les Émirats arabes unis (6%). Le secteur emploie directement plus de 850 000 petits producteurs et la filière fait vivre de l'ordre de 7 millions de personnes, soit environ 12 % de la population du Kenya. Le secteur du thé est bien structuré, avec une organisation institutionnelle impliquant l'État, des agences spécialisées, des petits producteurs organisés en coopératives et des grandes plantations (propriétés privées ou entreprises agro-industrielles, qui représentent 40 % de la production). Le secteur est régi par le *Tea Act* de 2020 qui a pour objectifs principaux de renforcer la transparence et l'efficacité de la filière ainsi que d'augmenter les revenus des petits producteurs. Le *Tea Board of Kenya* réglemente, assure la promotion du thé kényan à l'international et finance la recherche et développement (productivité, développement de variétés résistantes, pratiques agricoles). La *Kenya Tea Development Agency*, société privée à but lucratif, détenue par les petits producteurs (environ 60 % de la production) à travers les coopératives, gère 65 usines de transformation, assure les services de vulgarisation agricole, la commercialisation et l'exportation.

¹ Un thé dit « *crush, tear and curl* (CTC), une méthode de traitement du thé noir dans laquelle les feuilles de thé passent à travers une série de rouleaux cylindriques qui écrasent, déchirent et enroulent le thé en petites boulettes de forme régulière